

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**COIFFURE : COIFFURES DE CIRCONSTANCE**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 83 16 09 U21 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 805</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 23 février 2015,  
sur avis conforme du Conseil général**

# COIFFURE : COIFFURES DE CIRCONSTANCE

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de réaliser tout type de coiffure de circonstance adapté pour dames et pour hommes, tout en prenant en compte la recherche esthétique.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

**En coiffure : shampoing, soins capillaires, coupes de base et brushings pour dame,**

*face à un modèle dame, au travers d'une situation concrète précisant la politique commerciale du salon, amenée par le chargé de cours,*

*dans le respect des règles de sécurité, de protection, de déontologie, d'ergonomie, d'hygiène et de présentation personnelles et professionnelles, et environnementales,*

*dans le respect du temps imparti,*

- ◆ assurer la prise en charge du modèle, du début à la fin du service ;
- ◆ établir une communication verbale et non verbale, ainsi qu'une relation professionnelles adaptées à l'interlocuteur et au contexte ;
- ◆ établir une fiche diagnostique pertinente et un schéma en vue de réaliser un shampoing, un soin capillaire, une coupe de base et un brushing adaptés, et justifier les choix proposés ;
- ◆ préparer le poste de travail ;
- ◆ réaliser selon les critères imposés, notamment en termes de résultats attendus (longueurs, volumes) :
  - ◆ un shampoing,
  - ◆ un soin capillaire,
  - ◆ une coupe de base,
  - ◆ le brushing adapté à la coupe,
  - ◆ le coiffage,

- ◆ la finition ;
- ◆ justifier, en utilisant la terminologie adéquate, les techniques appliquées et le matériel utilisé ;
- ◆ entretenir, nettoyer et ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

**En coiffure : coloration ton sur ton,**

*face à un modèle dame ou homme, au travers d'une situation concrète précisant la politique commerciale du salon, amenée par le chargé de cours,*

*dans le respect des règles de sécurité, de protection, de déontologie, d'ergonomie, d'hygiène et de présentation personnelles et professionnelles, et environnementales,*

*dans le respect du temps imparti,*

- ◆ expliquer les principes scientifiques de base d'une coloration à faible oxydation ;
- ◆ assurer la prise en charge et le confort du modèle, du début à la fin du service ;
- ◆ établir une communication verbale et non verbale, ainsi qu'une relation professionnelles adaptées à l'interlocuteur et au contexte ;
- ◆ établir une fiche diagnostique pertinente en vue de réaliser des shampooings pré- et postopératoires, des soins capillaires et une coloration ton sur ton adaptés, et justifier les choix proposés ;
- ◆ préparer le poste de travail ;
- ◆ réaliser selon les critères imposés, notamment en termes de résultats attendus (luminosité, uniformité, volume, mouvements, créativité) :
  - ◆ des shampooings pré- et postopératoires,
  - ◆ un soin capillaire,
  - ◆ une coloration ton sur ton,
  - ◆ le coiffage,
  - ◆ la finition ;
- ◆ justifier, en utilisant la terminologie adéquate, les techniques appliquées et le matériel utilisé ;
- ◆ entretenir, nettoyer et ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

**2.2. Titres pouvant en tenir lieu**

Attestations de réussite des unités d'enseignement « Coiffure : shampooing, soins capillaires, coupes de base et brushings pour dame – niveau 2 », code n° 831602U21D1 et « Coiffure : coloration ton sur ton », code n° 831607U21D1, classées dans l'enseignement secondaire supérieur de transition.

**3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

<b>3.1. Dénomination des cours</b>	Classement	Code U	Nombre de périodes
Coiffure de circonstance : technologie	CT	B	16
Coiffure de circonstance : pratique professionnelle	PP	L	48
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	16
Total des périodes			<b>80</b>

#### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

##### **En coiffure de circonstance : technologie,**

- ◆ de réaliser un diagnostic spécifique à une coiffure de circonstance en prenant en compte les besoins et les souhaits du client, ses caractéristiques (morphologie, type de cheveux, style, âge...), le contexte de l'évènement et les tendances de la mode ;
- ◆ d'identifier et de choisir le matériel adéquat et d'en expliquer son mode d'utilisation en vue de réaliser différents types de coiffures de circonstance : peignes, brosses, rouleaux, pinces, fer à boucler ou à lisser... ;
- ◆ de s'informer des dernières tendances de la mode et des coiffures de circonstance ;
- ◆ de créer des accessoires de cheveux afin de susciter la recherche esthétique ;
- ◆ d'identifier les techniques adaptées au choix de la coiffure : mises en plis, bouclages, lissages, crans, pose d'accessoires (crêpons, postiches, mèches, artifices...), tressages... ;
- ◆ de décrire les techniques de montage de chignons et de les sélectionner en fonction de la coiffure à réaliser ;
- ◆ d'expliquer la chronologie et le mode opératoire des techniques d'application en vue de réaliser la coiffure : travaux préparatoires, étapes, matériels, produits... ;
- ◆ de choisir les produits de fixation et de finition adaptés.

##### **En coiffure de circonstance : pratique professionnelle,**

*face à des modèles dames ou hommes,*

*dans le respect des règles de sécurité, de protection, de déontologie, d'ergonomie, d'hygiène et de présentation personnelles et professionnelles, et environnementales,*

*dans le respect du temps imparti,*

- ◆ de prendre en charge le client et de le guider dans ses choix en fonction de la circonstance (mariage, cocktail, défilé...)
- ◆ de réaliser le diagnostic en prenant en compte les besoins et les souhaits du client, ses caractéristiques (morphologie, type de cheveux, style, âge...), le contexte de l'évènement, les techniques, les produits et le matériel utilisés et adaptés à la coiffure de circonstance ;
- ◆ de justifier ses choix ;
- ◆ de concevoir une coiffure de circonstance adaptée à la demande du client, en faisant preuve d'une recherche esthétique ;
- ◆ de planifier son travail en respectant les différentes étapes de réalisation de la coiffure, depuis les travaux préparatoires jusqu'au coiffage final ;
- ◆ d'installer et de protéger le client ;
- ◆ de réaliser les travaux préparatoires en vue de créer la coiffure de circonstance (essais, mèches, colorations...)
- ◆ de réaliser des coiffures de circonstance en utilisant les techniques, les produits et le matériel en fonction du diagnostic et des souhaits du client ;
- ◆ de manipuler les outils et les produits adaptés et d'utiliser les techniques de coiffage adéquates ;
- ◆ d'intégrer un accessoire (crêpons, postiches, mèches, artifices...) à la coiffure de circonstance ;
- ◆ de compléter la fiche du client en y indiquant toutes les informations utiles (observations, choix réalisés, conseil de suivi à domicile...)
- ◆ de veiller au réapprovisionnement, si nécessaire.

## 5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :**

*face à un modèle dame, au travers d'une situation concrète précisant la politique commerciale du salon,*

*en respectant les consignes imposées par le chargé de cours, notamment en termes de résultats attendus (harmonie en fonction de la morphologie, volume, adéquation au contexte, tenue, finition, créativité),*

*dans le respect des règles de sécurité, de protection, de déontologie, d'ergonomie, d'hygiène et de présentation personnelles et professionnelles, et environnementales,*

*en respectant le temps imparti,*

- ◆ de prendre en charge le client :
  - ◆ en établissant une communication verbale et non verbale, ainsi qu'une relation professionnelles adaptées à l'interlocuteur et au contexte ;
  - ◆ en appliquant les techniques de communication (écoute, questionnement, négociation, conseil) adéquats ;
- ◆ d'utiliser une terminologie professionnelle adéquate ;
- ◆ de réaliser le diagnostic en prenant en compte les besoins et les souhaits du client, ses caractéristiques (morphologie, type de cheveux, style, âge...), le contexte de l'évènement, les techniques, les produits et le matériel utilisés et adaptés à la coiffure de circonstance ;
- ◆ de justifier l'effet esthétique recherché, la chronologie, les techniques, les produits et le matériel utilisés ;
- ◆ de créer ladite coiffure de circonstance tout en respectant les volumes, l'équilibre, l'adéquation au contexte de l'évènement... ;
- ◆ de réaliser cette coiffure de circonstance
  - ◆ en appliquant les techniques de coiffage et les finitions de manière adéquate,
  - ◆ en organisant son environnement et son travail de manière appropriée.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le niveau de qualité de la communication avec le modèle,
- ◆ le niveau de qualité de l'organisation et de la planification de son travail,
- ◆ le niveau de qualité de la manipulation du matériel, des produits et des techniques,
- ◆ le niveau de qualité des gestes professionnels,
- ◆ le niveau de qualité de la créativité.

## 6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## 7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.